



Article publié dans Alter Échos n° 472 le 19 mars 2019 Grégoire Comhaire

La nouvelle ordonnance relative à l'aide aux sans-abri a été votée au parlement bruxellois. On attend désormais les arrêtés d'application. Mais, si elle amène de grandes avancées, beaucoup jugent encore cette réforme imparfaite.

La réforme du secteur de l'aide aux sans-abri est sur les rails. La nouvelle ordonnance a été votée en mai 2018 au parlement bruxellois. Le collège réuni de la Commission communautaire commune (Cocom) planche désormais sur les différents arrêtés d'application pour la mettre en œuvre.

[\(lire l'article dans son intégralité sur le site d'Alter Echos\)](#)



« Aide aux sans-abri : une réforme en demi-teinte »



« Aide aux sans-abri : une réforme en demi-teinte »

